ORNE HABITAT
DIRECTION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Marché public de travaux

Réhabilitation de 56 logements à FLERS – LA BEGUINIERE – Lots 10A ET 10B

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	26S0020-3

Date limite de remise des offres :

23 décembre 2026 à 12h00

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Marché public de Travaux Objet : Réhabilitation de 56 logements à FLERS – LA BEGUINIERE – Lots 10A ET 10B
	Acheteur : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE - ORNE HABITAT 42 RUE DU GENERAL FROMENTIN BP 76 61003 - ALENCON CEDEX
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.
	Le marché est divisé en 10 lots. La présente consultation porte sur le lancement des lots 10A et 10B
	Profil acheteur : https://www.orne-habitat.com
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Prestations similaires : Le marché prévoit la possibilité pour le maître d'ouvrage de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles de l'objet du présent marché
	Code CPV principal de la consultation : 45454100-5 : Travaux de réfection

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES 4
1.1. Acheteur 4
1.2. Objet de la consultation 4
1.3. Codes CPV 5
1.4. Insertion par l'activité économique 5
1.5. Délai d'exécution 6
ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION 6
2.1. Contenu du dossier de consultation 6
2.2. Mise à disposition du dossier de consultation 6
2.3. Modification de détail du dossier de consultation 7
ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 7
3.1. Procédure de passation 7
3.2. Allotissement 7
3.3. Renseignements complémentaires 7
3.4. Visite de site 8
3.1. Modalités de financement et de paiement 8
ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE 8
4.1. Dossier de candidature 8
4.2. Sous-traitance 9
4.3. Groupements d'opérateurs économiques 10
ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE 10
5.1. Présentation du dossier d'offre 10
ARTICLE 6. VARIANTE 10
6.1. Variantes facultatives 10
6.2. Prestations supplémentaires éventuelles 10
6.3. Prestations similaires et modifications 11
6.4. Délai de validité 11
ARTICLE 7. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE 11
7.1. Critères de sélection des candidats 11
7.2. Critères de jugement des offres 11
ARTICLE 8. MODALITES DE REMISE DES PLIS 12
8.1. Copie de sauvegarde 13
ARTICLE 9. NEGOCIATION 13
ARTICLE 10. ATTRIBUTION DU MARCHE 14
ARTICLE 11. LITIGES ET DIFFERENDS 14

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Acheteur

ORNE HABITAT

Adresse : Office Public de l'Habitat de l'Orne
42 Rue du Général Fromentin
BP 76
61003 Alençon

Courriel : marchespublics@orne-habitat.com
Site internet : https://www.orne-habitat.com

1.2. Objet de la consultation

Objet des travaux : Réhabilitation de 56 logements à FLERS – LA BEGUINIERE – Lots 10A ET 10B.

- Travaux d'isolation des façades par l'extérieur
- Remplacement des portes extérieures et portes palières
- Réfection complète des installations électriques
- Remplacement des appareils sanitaires
- Création d'une ventilation mécanique contrôlée
- Motorisation des volets roulants
- Réfection des sols et peintures dans les pièces humides
- Remplacement de la production de chauffage par géothermie

Lancement des lots 10A ET 10B.

Lieu d'exécution : Flers, 61100

La présente consultation porte sur les lots suivants :
Lot 10A " CHAUFFERIE : FORAGE GEOTHERMIE "
Lot 10B " CHAUFFERIE : CHAUFFAGE - ELECTRICITE "

Ce lot s'intègre dans une première consultation décomposée en 10 lots :
Lot 1 "ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE"

Lot 2 "MENUISERIES EXTERIEURES - OCCULTATIONS"

Lot 3 "MENUISERIES INTERIEURES"

Lot 4 "PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION"

Lot 5 "ELECTRICITE"

Lot 6 "PEINTURE - SOL SOUPLE - FAIENCE"

Lot 7 "DESAMIANTAGE"

Lot 8 "GROS-ŒUVRE - DEMOLITION"

Lot 9 "METALLERIE"

Lot 10 "CHAUFFERIE"

1.3. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45454100-5 - Travaux de réfection

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot 10A CHAUFFERIE : FORAGE GEOTHERMIE
45331100 - Travaux d'installation de chauffage central

Lot 10B CHAUFFERIE : CHAUFFAGE - ELECTRICITE
45331100 - Travaux d'installation de chauffage central

1.4. Insertion par l'activité économique

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère social dans les conditions d'exécution du marché, en application de l'article L2112-2 du Code de la commande Publique

Dans le cadre de la présente consultation**, il est prévu un minimum obligatoire de 115 semaines en faveur de l'insertion sociale** réparties comme suit :

Lot 1 Isolation Thermique Extérieure : 12 semaines
Lot 2 Menuiseries Extérieures – Occultations : 10 semaines
Lot 3 Menuiseries Intérieures : 5 semaines
Lot 4 Plomberie - Chauffage – Ventilation : 24 semaines
Lot 5 Electricité : 20 semaines
Lot 6 Peinture - Sol Souple – Faïence : 22 semaines
Lot 7 Désamiantage : 0 semaine
Lot 8 Gros-Œuvre – Démolition : 5 semaines
Lot 9 Métallerie : 10 semaines
Lot 10A Chaufferie : Forage Géothermie : 0 semaine
Lot 10B Chaufferie : Chauffage - Electricité : 7 semaines

L'entreprise qui s'engage en faveur de l'insertion sociale dans l'acte d'engagement est invitée, pour l'exécution du marché, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, le maître d'ouvrage a mis en place un accompagnement, celui-ci est confié est confié au facilitateur de clauses sociales du Conseil dont les coordonnées sont, ci-dessous :

Coordonnées
Karine TAILLEBOIS
Direction Attractivité du Territoire
35, rue Saint-Sauveur
61100 Flers
Tel : 02 33 98 19 72

Les modalités et conditions sont prévues au Cahier des Clauses Administratives particulières.

1.5. Délai d'exécution

Pour l'ensemble des lots

Durée :
Le délai d'exécution du marché est de 16 mois (y compris la période de préparation de 30 jours) à compter de :
☑ la date de notification de l'ordre de service ;

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

2.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :
- Le règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat individuel
- DC4 – Déclaration de sous-traitance
- La charte entreprises et qualité
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Le cadre de mémoire technique
- Le cadre de mémoire environnemental
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe
- Les diagnostics amiante et plomb
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le Plan Général de Coordination (PGC)
- Le planning prévisionnel
- Le Rapport Initial du Contrôleur Technique (RICT)
- Plans
- Diagnostic PEMD
- Pack HSS

2.2. Mise à disposition du dossier de consultation

Conformément à l'article R 2132-2 du Code de la Commande Publique, le Pouvoir Adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

https://www.orne-habitat.com (espace entreprises)

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

IMPORTANT :

Les échanges se feront par Lettre Recommandée Electronique (LRE) envoyées à l'adresse qui aura été indiquée lors de votre inscription sur notre site.
Attention aux adresses personnelles consultables uniquement par le titulaire du courriel.
Lorsqu'ORNE HABITAT vous envoie une Lettre Recommandée Electronique, l'adresse de l'expéditeur qui apparait est la suivante : courrier@aws-france.com

Pensez à vérifier votre boîte mail (y compris les SPAM) et à ouvrir sans risque ce courrier.

Conformément à l'arrêté du 14/12/2009, vous avez la possibilité de retirer le DCE en mode anonyme ; cependant si vous avez l'intention de soumettre un pli, il est fortement recommandé d'adopter le mode identifié.
En effet, pendant la consultation, celle-ci peut être modifiée de façon significative, faire l'objet de clarifications importantes pour l'établissement de votre réponse, faire l'objet d'un rectificatif changeant les données de base, notamment la date de remise des offres, ou même faire l'objet d'un avis de déclaration sans suite.
Si vous optez malgré tout pour ce retrait anonyme, prenez la précaution de revenir sur cette page suffisamment tôt avant l'expiration.
Si vous optez pour le mode identifié, toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.
La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

Il est précisé que:

- Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne ne se substituent pas aux publications obligatoires dans les journaux habilités (JOUE ou journaux d'annonces légales), lesquelles restent les documents de référence.
- Le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégralité des documents mis en ligne. Seuls ces derniers font foi.

2.3. Modification de détail du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **5 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.
Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : https://www.orne-habitat.com

Toutes les demandes pendant la consultation doivent se faire via notre plateforme sur le bouton
" correspondre avec l'acheteur " (icône enveloppe)

Nota : Avant de poser une question, il convient de s'assurer que la réponse n'a pas été déjà apportée à la même question d'un autre candidat.

Les éventuelles questions doivent être posées au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres avant 12 heures.

3.4. Visite de site

La **visite** de site est **conseillée.**

Afin de juger de l'importance des travaux à exécuter, la visite des lieux d'exécution du marché est conseillée pour tous les lots

En cas de besoin, l'entrepreneur devra prendre rendez-vous auprès de **M.PITARD, Agence de FLERS, au 06.68.42.94.13** afin de visiter les lieux.

Il est précisé que :

- **les logements sont occupés.**
- **Aucune attestation de visite ne sera délivrée**

Faute pour le soumissionnaire de ne pas avoir signalé par écrit, avant signature, les erreurs ou imprécisions qui subsisteraient quant à la nature et l'importance des travaux à exécuter, aucune modification dans le montant du marché de l'entreprise ne pourra être acceptée.

De même, l'entreprise devra prendre attache auprès des services administratifs et concédés afin de prendre en compte dans leurs offres de prix leurs impositions et dispositions locales imputables aux travaux à réaliser par le soumissionnaire.

3.1. Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.

ARTICLE 4. PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française.
Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

Document	Descriptif
1) Lettre de candidature (DC1)	Une " lettre de candidature " dûment complétée (imprimé DC1 fourni ou tout document apportant les mêmes informations). Modèle en vigueur à compter du 1er avril 2019.
2) Déclaration du candidat (DC2)	Une " déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement " dûment complétée (imprimé DC2 fourni) ou tout document apportant les mêmes informations. Modèle en vigueur à compter du 21 novembre 2023.
3) Des renseignements relatifs aux moyens généraux de l'entreprise	- Description des effectifs moyens annuels du candidat au cours des 3 dernières années - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. **NOTA : Il s'agit des moyens généraux de l'entreprise et non des moyens dédiés au chantier qui doivent être indiqués dans le cadre de mémoire technique**
4) Des renseignements relatifs aux références	Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonnes exécutions pour les travaux les plus importants. Ces attestations devront être remplies par le

Document	Descriptif
	donneur d'ordre et indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
5) Une copie de la carte de qualification professionnelle en cours de validité si l'entreprise possède cette carte.	Il est précisé que la preuve de la capacité de l'entreprise peut être apporté par tout moyen, notamment des références de travaux ou bien encore des certificats d'identité professionnelle.
6) En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.	Indication si le candidat fait oui ou non l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente (dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant).
7) Un bilan	(comptes annuels)

L'entreprise qui candidate pour le lot 10B (Chaufferie : Chauffage - Electricité) devra obligatoirement fournir en sus :

Document	Descriptif
8) **Attestations de compétence amiante**	**L'habilitation en sous-section 4** de ses employés (ou par le biais d'un **cotraitant ou d'un sous-traitant)** **Tous les documents conformes à la règlementation en vigueur concernant l'amiante :** **Attestations pour encadrant(s) de chantier, encadrant(s) technique et opérateur(s).** **Les attestations fournies devront préciser la nature de l'encadrement.**

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents listés ci-dessous si le maître d'ouvrage peut les obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.
Pour chaque sous-traitant présenté, le titulaire remet, à l'acheteur les documents suivants :

- DC4 dûment complété et signé
- Devis
- Contrat sous-traitance
- DC2 dûment complété
- Moyens humains
- Moyens matériels
- Références
- Urssaf de moins de 6 mois
- Kbis de moins de 3 mois
- Attestions fiscale de moins de 6 mois
- Assurance RC et décennale en cours de validité

- Congés payés de moins 6 mois
- Retraite de moins de 6 mois
- RIB
- Le cas échéant les attestation justifiants les capacités requises pour l'exécution du marché

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

En cas d'attribution du contrat à un groupement, le pouvoir adjudicateur imposera la forme d'un groupement solidaire conformément à l'article R2142-22 du Code de la commande publique.
Ceci afin de ne pas retarder ou bloquer l'avancement des travaux, en cas de défaillance d'un des membres du groupement.

ARTICLE 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	**L'acte d'engagement** Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	**La décomposition du prix global et forfaitaire** Le document doit être dûment rempli par la personne habilitée à engager la société. Les prix doivent toujours être exprimés en euro.
3	**Le cadre de mémoire technique fourni** (maximum 5 pages)
4	**Le cadre de mémoire environnemental fourni** (maximum 2 pages)
5	**Le relevé d'identité bancaire**

NOTA :
Il n'est pas exigé des candidats qu'ils retournent le CCAP ni le CCTP remis dans le cadre du dossier de consultation. Cependant si ces documents font l'objet d'observation, les candidats devront alors obligatoirement fournir les documents faisant l'objet de remarques auxquels il sera annexé un document reprenant l'ensemble des remarques ainsi que le ou les article(s) au(x)quel(s) il est fait référence.
L'absence de ces documents confirmera l'accord sans réserve du candidat sur les documents remis dans le cadre de la consultation.

ARTICLE 6. VARIANTE

6.1. Variantes facultatives

Les variantes facultatives sont autorisées pour tous les lots.

Point sur lequel peut reposer la variante facultative : Diminution du coût sans pour autant remettre en cause le projet dans sa conception générale.

6.2. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

6.3. Prestations similaires et modifications

En application l'article R.2122-7 du Code de la commande publique, des marchés sans publicité ni mise en concurrence pourront être passés ultérieurement dans les conditions suivantes :
Les marchés devront avoir pour objet, la réalisation de prestations similaires à celles demandées lors de la consultation initiale.

6.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de **120 jours calendaires**, à compter de la date limite de présentation des offres.

ARTICLE 7. CRITERES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

7.1. Critères de sélection des candidats

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère
1. Les garanties et capacités techniques et financières du candidat (Chiffres d'affaires, moyens humains et matériels)
2. Les références professionnelles du candidat (Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonnes exécutions pour les travaux les plus importants)

7.2. Critères de jugement des offres

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Ces critères d'attribution valent pour les lots 10A ET 10B

N°	Description	Pondération
1	**Prix**	**60**
2	**Valeur technique**	**30**
2.1	A) Méthodologie de réalisation des travaux en milieu occupé : information et communication auprès des locataires; organisation, planification et suivi des interventions ; gestion des nuisances…	10
2.2	B) Moyens humains et matériels dédiés au chantier	10
2.3	C) Cohérence du planning proposé par l'équipe au regard des délais fixés par le maitre d'ouvrage	10
3	**Valeur environnementale**	**5**
4	**Insertion**	**5**
Pondération totale des critères d'attribution		**100**

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai :
Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.

Offre anormalement basse :
Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.

Offre inappropriée :
L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Offre irrégulière :
L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale.

Offre inacceptable :
Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

ARTICLE 8. MODALITES DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique
Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://www.orne-habitat.com

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :
- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

8.1. Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur un support électronique (clé USB ou CD ROM). L'enveloppe contenant la copie de sauvegarde devra comporter la mention « Ne pas ouvrir -copie de sauvegarde » ainsi que l'intitulé de la consultation.

La copie de sauvegarde devra soit :

- être remise contre récépissé à l'adresse suivante :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE
Marchés Publics
42, rue du Général Fromentin
61003 Alençon
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- ou, transmise par tout moyen assurant date certaine de réception et confidentialité des plis, devront l'être à l'adresse ci-dessous :

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'ORNE
Marchés Publics
42, rue du Général Fromentin
B.P. 76
61003 ALENCON CEDEX

Faute de respecter ces dispositions, la copie de sauvegarde sera rejetée et ne pourra pas être examinée en cas de défaillance dans la transmission de la candidature ou de l'offre électronique.

ARTICLE 9. NEGOCIATION

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Si un candidat ne participe pas à la phase de négociation, son offre initiale pourra néanmoins être prise en compte pour l'analyse finale.

Dans le cadre de la négociation, le Maître d'ouvrage se réserve la faculté de proposer des variantes dites « variantes négociées ». Il conserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales ou des offres négociées, hors variantes.

Si une entreprise ne répond pas à la variante négociée proposée et que le Maître d'ouvrage décide de retenir cette variante pour l'attribution du marché, ladite entreprise sera exclue du classement relatif aux offres intégrant cette variante. Dans ce cas, son classement sera établi uniquement sur la base de l'offre initiale ou de l'offre négociée ne tenant pas compte de la variante négociée.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

ARTICLE 10. ATTRIBUTION DU MARCHE

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.

- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP

- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 11. LITIGES ET DIFFERENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :
Tribunal Administratif de Caen
Tél. : 02 31 70 72 72
Fax :
Email : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:
Tribunal Administratif de Caen
Tél. : 02 31 70 72 72
Fax :
Email : greffe.ta-caen@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site